

Peut-on **disposer** des scories ou **s'en servir ailleurs** ?

Ancienne usine d'Elkem

*Audiences publiques
Beauharnois, le 14 septembre 2010*

Capsule n°21

Analyses chimique et **classification**

- ◆ **Analyses chimiques** réalisés dans le cadre de l'étude
 - Analyses minéralogiques → nombreux oxydes
 - Analyses de lixiviation

- ◆ **Classification** par rapport au Guide de valorisation (MDDEP)
 - Scories → catégorie 3 du Guide
 - Usages suivants
 - Remblai de route → écarté car teneur en carbone organique total trop importante (critère du MTQ)
 - Recouvrement dans un lieu d'enfouissement technique (LET) → écarté car quantité trop importante par rapport à la demande potentiel d'un LET (2 000 à 3 000 tonnes / an → durée du projet 12 ans)
 - Autres utilisations (fabrication de béton, enrobés, traitement de surface) → écarté car quantité trop importante versus demande et traitement supplémentaire vraisemblablement nécessaire

Disposition des scories

◆ Autre solution « possible » : **disposition** des scories

- Envoyer les matériaux dans un centre spécialisé
- Centres de réception
 - Roland Thibault inc. → 120 km du site
 - Horizon Environnement → 230 km du site
- Sites d'enfouissement de sols contaminés ne reçoivent pas forcément les matières résiduelles
- Coût **additionnel** de disposition (sans transport et excavation)
 - 40 000 tonnes (berge) → 2 à 3 Millions \$
 - 250 000 tonnes (berge + site) → 11 à 18 Millions \$
- Sans compter la ségrégation éventuelle
 - Coût additionnel de ségrégation
 - Coût supplémentaire de disposition des sols potentiellement contaminés

◆ Objectifs d'Elkem

- Solution **acceptable** du point de vue environnemental
- Solution **raisonnable** par rapport aux coûts